



Mairie
2 route d'Heyrieux
69720 Saint Laurent de Mure
04 72 48 38 80
www.saintlaurentdemure.org

CONVOCATION A une réunion du Conseil Municipal

Le 02/07/2020,

direction.generale@saintlaurentdemure.org
04 72 48 61 20

Nos réf. : CV/KG/conseil municipal/convocation n°08

Madame, Monsieur,

Vous êtes conviés à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Vendredi 10 juillet 2020

A 08 HEURES 30

MAIRIE – SALLE DU CERCLE – 1 RUE DES MUGUETS

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 25/06/2020
- 2) Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 3) Création et désignation des membres des commissions permanentes
- 4) Création et désignation des membres de la commission d'appel d'offres permanente.
- 5) Création et désignation des membres de la commission « DELEGATION DE SERVICE PUBLIC »
- 6) Droit à la formation des élus locaux.
- 7) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- 8) Convention d'utilisation d'un stand de tir au profit de la commune de Saint Laurent de Mure.
- 9) Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.
- 10) Abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure - exercice 2020 - Covid-19
- 11) Information : communication du conseil municipal des décisions prises par le maire en vertu d'une délégation.
- 12) Questions diverses.

Patrick FIORINI
Maire

Consignes :

Afin de respecter les exigences sanitaires :

- Le port du masque est obligatoire
- Les règles de distanciation physique doivent être respectées
- Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, le nombre de personnes dans le public sera limité à 20.